



**Directive 170 (1960)<sup>1</sup>**

## **Création de comités nationaux communs du Fonds culturel et de la Fondation européenne de la Culture**

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

L'Assemblée,

Vu la [Résolution 163](#);

Vu l'Arrangement conclu entre la Fondation européenne de la Culture et le Conseil de l'Europe,

Charge sa commission culturelle :

1. de prendre toutes mesures nécessaires pour assurer la création de comités nationaux communs du Fonds culturel et de la Fondation européenne de la Culture;
2. d'organiser à cet effet, sous ses auspices, une réunion de travail à Strasbourg, à laquelle participeraient les personnalités chargées de la liaison entre les comités nationaux communs, d'une part, et les Secrétariats de la Fondation et du Fonds, d'autre part.

---

1. 17ème séance

